

Conditions générales de ventes de la Société Arash Fouladvand Academy

La société Arash Fouladvand Academy, société par actions simplifiée à associé unique, ayant son siège social 4, rue Paul Eluard à Fontenay-sous-Bois (94120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 894915800 (ci-après, la « **Société** »), a notamment pour activité :

- L'organisation et la vente de places de concert, et notamment de la « Chorale Bahar » et de séminaires;
- La vente de partitions musicales ;
- La vente de vidéos d'enseignement musical et artistique en ligne.

La « Chorale Bahar », créée par Monsieur Arash Fouladvand, se veut réunir les passionnés d'art, de musique et de culture et être indépendante de toute idéologie politique, religieuse et ethnique. Il s'agit, d'un concept unique d'un spectacle vivant dans lequel certains spectateurs dits « **Spectateurs Actifs** » participent activement au concert réalisé.

Toutes les activités de la Société énumérées ci-dessus sont régies par les présentes conditions générales de ventes.

Conditions générales afférentes à toutes les activités de la Société

ARTICLE 1 - Personnes pouvant acquérir les services de la Société

Toutes personnes physiques et morales (association, université, centre culturel) peuvent acquérir les services de la Société, dans les conditions définies par les présentes conditions générales de ventes, que chacun est tenu d'acquiescer sans réserve.

Les mineurs devront communiquer une autorisation écrite de leur parent ou tuteur légal.

ARTICLE 2 - Présentation et disponibilité des produits

Les caractéristiques des produits proposés à la vente sont présentées sur les sites internet de la Société <http://www.ChoraleBahar.com> et <http://www.Afocademy.com> .

Les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel.

Tous les textes et images présentés sur le site de la Société sont réservés, pour le monde entier, par l'auteur ; leur reproduction, même partielle, est strictement interdite.

Les produits sont proposés tant qu'ils sont visibles sur le site internet.

ARTICLE 3 - Prix des prestations, modalités de paiement et pénalités

• Prix des prestations

Le Prix est fixé, sauf mention contraire, toutes taxes comprises et comportent, selon les règles en vigueur, la mention de la devise.

Sauf dispositions contractuelles particulières et explicites, le règlement est à effectuer dans un délai de 15 jours maximum à compter de la date de facturation.

Concernant les Spectateurs Actifs, se reporter aux dispositions spécifiques de l'ARTICLE 8 ci-après.

• Modalité de paiement

Les prestations sont réglables selon les conditions inscrites sur la facture.

• Pénalités

En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2% par mois à compter du 16^{ème} jour de la date de facturation des sommes dues.

Les frais de recouvrement seront intégralement à la charge du débiteur.

ARTICLE 4 - Droit d'auteurs et non-reproduction de tous supports remis par la Société

Tous supports transmis par la Société (partitions, cours, enregistrement audio ou vidéo) sont protégés par les droits d'auteur.

Aucune transmission ne vaut cession de droits d'auteur.

Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle de documents, enregistrement audio ou vidéo, et plus largement, tous supports remis par la Société faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite.

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code Pénal.

ARTICLE 5 - Règles d'usage de l'internet

Toute personne qui se connecte sur le site déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites de l'internet.

Notamment elle reconnaît que :

- Elle est seule responsable de l'usage qu'il fait du site ;
- La communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité ;
- Qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement au site ;
- Qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels ;
- Nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

En conséquence, la Société n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant notamment de l'usage du site et/ou d'internet et/ou de virus.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service, la Société mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans les plus brefs délais.

Toute réclamation portant sur la non-conformité ou une anomalie sur le site internet doit être formulée par écrit à l'adresse : orchestre.paris@yahoo.com ou via voie postale à l'adresse : Arash Fouladvand Academy, 4, rue Paul Eluard, 94120, Fontenay-Sous-Bois, France

ARTICLE 6 - Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique au Client dans le cadre de certaines prestations (ex : achat de place de concert pour les spectateurs actifs, achat de cours en ligne...), sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client.

A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le Client se porte garant auprès de la Société de l'exécution de cette clause et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès.

Le Client informera sans délai la Société de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, la Société se réserve de droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

ARTICLE 7 - Autres obligations

Le Client reconnaît que la Société ou son Directeur Musical, Monsieur Arash Fouladvand, ne pourront en aucun cas être déclarés responsables de tout dommage, matériel ou immatériel,

consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers.

ARTICLE 8 - Données personnelles des Clients

La Société met en œuvre des traitements de données à caractère personnel concernant le Client en tant que responsable du traitement. Une information complète est disponible sur la Politique de confidentialité, en pied de page du Site. Par ailleurs, l'utilisation du Site est susceptible d'entraîner l'installation et/ou la lecture de cookies sur le terminal de navigation du Client. Une information complète est disponible sur la Politique cookies, en pied de page du Site.

ARTICLE 9 - Loi applicable

Le droit applicable est le droit français quel que soit le lieu d'organisation de l'évènement ou le domicile du défendeur. Toute difficulté relative à l'interprétation, à l'exécution des obligations incombant aux parties relèvera de la compétence du tribunal français.

ARTICLE 10 - Déclarations du Client

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 11 - Mentions légales

Arash Fouladvand Academy,
société par actions simplifiée à associé unique,
ayant son siège social 4, rue Paul Eluard à Fontenay-sous-Bois (94120),
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro :
894 915 800
n° TVA : FR36894915800
Courriel : Arash FOULADVAND Academy, 4, rue Paul Eluard, 94120, Fontenay-Sous-Bois

Conditions générales spécifiques à la vente des places de concert (Spectateurs Classiques / Spectateurs Actifs)

Outre les dispositions des articles 1 à 11.

ARTICLE 12 - Prix des prestations

• Prix des prestations

Le Prix est fixé, sauf mention contraire, toutes taxes comprises et comportent, selon les règles en vigueur, la mention de la devise.

Le Prix est détaillé et communiqué dès la demande de réservation de la place de concert.

Concernant les Spectateurs Classiques, le prix est payable en une seule fois.

Concernant les Spectateurs Actifs, le paiement s'effectue en 4 fois en janvier, avril, juin et septembre de l'année.

Sauf dispositions contractuelles particulières et explicites, le règlement est à effectuer dans un délai de 15 jours maximum à compter de la date de facturation.

ARTICLE 13 - Transfert de propriété

Les places de concert demeurent la propriété de la Société jusqu'à l'encaissement complet et définitif du Prix.

ARTICLE 14 - Caractéristiques des places de concert

Les places de concert ne sont pas numérotées.

Les billets ne sont pas remboursés, ni repris, ni échangés sauf en cas de report ou d'annulation du Concert dans les conditions exposées par les présentes.

A l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaires ou de lieu de concert, le Client accepte que la Société puisse utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour le tenir informé de la marche à suivre.

En cas de report du concert, le billet ne sera pas remboursé.

En cas d'annulation définitive du concert, le billet sera remboursé intégralement.

Enfin, le Client dispose d'un délai de 14 jours après la confirmation de la réservation pour exercer son droit de rétractation.

Le droit de rétractation s'exerce en contactant la société par écrit via l'adresse : orchestre.paris@yahoo.com

Le Client renonce expressément à son droit de rétraction pour un service dont l'exécution commence avant la fin du délai de rétractation.

Aucun remboursement ne sera accordé après le délai de rétractation si applicable.

Le Spectateur Actif acquiert une place de concert dont la date et l'heure définitive sera communiquée au moins 2 mois à l'avance.

Les billets définitifs seront communiqués, par courrier postal (moyennant des frais d'envoi), par courriel électronique ou à retirer sur place le jour du concert - au bon vouloir du Directeur Musical Arash Fouladvand

ARTICLE 15 - Demande de réservation des places de concert des Spectateurs Actifs

Les Spectateurs Actifs manifestent leur volonté d'acquérir une place de Concert en tant que Spectateurs Actifs en remplissant le formulaire N°7730 de la Société disponible sur les sites internet de la Société <http://www.ChoraleBahar.com> ou www.Afocademy.com ou en s'adressant directement au Directeur Musical, Monsieur Arash Fouladvand. Il s'agit de la « **Demande de Réservation** ».

Les différentes catégories de places et formules de séances organisationnelles (dont répétition) sont décrites sur le site internet de la Société <http://www.ChoraleBahar.com> ou en s'adressant directement au Directeur Musical, Monsieur Arash Fouladvand.

La confirmation de la réservation des Spectateurs Actifs est conditionnée par l'acceptation de la totalité des termes et conditions exposés ci-après et par le nombre de places disponibles.

ARTICLE 16 - Prestations rendues par la Société aux Spectateurs Actifs

Une fois la réservation validée le Spectateur Actif recevra :

- Une place de Concert ;
- Un calendrier mentionnant les dates de séances organisationnelles (dont répétitions) pour la préparation du concert, selon la formule (présentiel ou à distance) choisie par le réservataire (cf. formulaire de demande de réservation) ;
- Les partitions qu'il devra jouer au Concert ;
- Un lien de téléchargement et des codes d'accès à des vidéos d'enseignement en ligne (le nombre de vidéo communiqué n'étant pas contractuel).
- Un code vestimentaire pour le jour de concert.

Ces prestations constituent un package minimum pour le **Spectateur Actif**.

Le Spectateur Actif peut également acquérir des cours particuliers (en présentiel ou à distance) ou des partitions via le site internet de la Société : <http://www.Afocademy.com> et/ou <http://www.ChoraleBahar.com> .

ARTICLE 17 - Conditions de participation aux concerts pour les Spectateurs Actifs

Afin d'assurer une coordination des artistes lors du spectacle, le billet de participation à la Chorale Bahar en tant que Spectateur Actif sera activé sous réserve que les Spectateurs Actifs aient :

- assisté à l'intégralité des séances organisationnelles (dont répétition) conformément à la formule choisie (présentiel ou à distance) ;
- payé l'intégralité du Prix requis ;

- respecté l'ensemble des termes et conditions des présentes.

Attention :

La présence régulière aux séances organisationnelles étant l'une des conditions essentielles de la réussite du Concert, les Spectateurs Actifs s'engagent à être assidus et ponctuels.

Monsieur Arash Fouladvand se réserve le droit d'imposer un test artistique avant le Concert, et notamment en cas de 2 absences (excusées ou non) aux séances organisationnelles et de refuser la participation d'un Spectateur Actif en cas de défaillance manifeste.

Si un Spectateur Actif ne participe pas aux séances organisationnelles, il peut être reclassé en « Spectateur Classique » sans réduction du Prix du billet de Concert.

Toute personne qui ne verse pas l'intégralité du Prix requis sera en revanche exclu de la Chorale Bahar, son billet de concert sera désactivé, les paiements effectués ne seront pas remboursés et le Directeur Musical, Monsieur Arash Fouladvand, se réserve le droit de refuser sa candidature l'année suivante.

ARTICLE 18 - Assurance responsabilité civile

Chaque membre de la Chorale Bahar doit fournir, lors de son inscription, une attestation d'assurance responsabilité civile privée (dommages matériels, corporels, incendie), devant couvrir le titulaire en France et à l'étranger, dans le cadre de toutes les activités souscrites (concerts, séances organisationnelles & répétitions, déplacements, etc.).

ARTICLE 19 - Exclusion de la Chorale Bahar

En cas d'agissements ou de manquements de nature à compromettre la réalisation du concert ou plus généralement, le bon déroulement et fonctionnement de l'une quelconque des activités de la Société, le Directeur Musical, Monsieur Arash Fouladvand, se réserve la faculté d'exclure le Spectateur Actif concerné de la Chorale Bahar.

ARTICLE 20 - Clause de non-sollicitation

Le Spectateur Actif s'engage à ne pas solliciter ou recruter ou transférer les coordonnées et données personnelles des membres de la Chorale Bahar et plus largement, de la Société.

Tout membre de la chorale et de la Société dérogeant à ce règlement se verra immédiatement exclu du Chœur Bahar et sera susceptible d'être poursuivi judiciairement.

ARTICLE 21 - Autres obligations des Spectateurs Actifs

21.1 - Tenue exigée

Le respect de la tenue exigée lors des concerts de la Chorale Bahar, à savoir :

- Pour les hommes : costume noir, chemise noire, chaussettes et chaussures noires
- Pour les femmes : tenue noire ; chemisier à manches longues et jupe longue ou pantalon.

21.2 - Partitions

Les partitions sont fournies par la Société.

Il est strictement interdit de photocopier, reproduire et diffuser ces partitions sans l'autorisation expresse du Directeur Musical, Arash Fouladvand.

Toute entrave à cette obligation sera susceptible de poursuite judiciaire.

21.3 - Droit d'image

Les concerts et séances organisationnelles pourront faire l'objet d'enregistrements audio et/ou vidéo.

Chaque participant doit consentir à une cession de droit à l'image, sans contrepartie financière, dans les termes communiqués par la Société lors de la réservation de la commande.

Conditions générales spécifiques à la vente de cours ou de partitions en ligne

Outre les dispositions des articles 1 à 11.

ARTICLE 22 - Commande

Les produits sont proposés tant qu'ils sont visibles sur le site internet.

Le Client valide sa commande sur le site internet de la Société après avoir accepté les présentes conditions générales de vente.

Préalablement à la validation de la commande, il est recommandé au client de vérifier chacun des éléments de sa commande ; il peut ainsi corriger les erreurs éventuelles.

La Société confirme la commande par courrier électronique et/ou une communication écrite ou vocale via WhatsApp et/ou télégramme avec le client.

Les données enregistrées par la Société constituent la preuve de la nature, du contenu et la date de la commande. Celles-ci sont archivées dans les conditions et délais légaux. Le Client peut accéder à cet archivage en formulant un courriel à l'adresse : Arash FOULADVAND Academy, 4 rue Paul Eluard, 94120, Fontenay-Sous-Bois.

ARTICLE 23 - Délai de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas à l'achat de contenus numériques.

Vous renoncez à votre droit de rétractation pour le contenu numérique fourni sur un support immatériel dont l'exécution a commencé dès réception du lien de téléchargement.

ARTICLE 24 – Fonctionnement et garantie du support numérique

Nos produits bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés.

Le lien de téléchargement du support numérique transmis est valable 12 mois à compter de sa livraison. Passé ce délai, la Société n'est plus tenue de fournir un nouveau lien de téléchargement.

En cas de dysfonctionnement du lien de téléchargement, le Client peut adresser un courriel à l'adresse électronique : orchestre.Paris@yahoo.com

